



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240709-MPG052024002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Publication : 19/07/2024

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 juillet 2024 à 20h00, en session ordinaire ;
Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;
Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/07/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, BEFORT Jean-Marc, BOREL Anne-Marie, SEYVE Véronique, FOUILLAT Christine, PLASSE Elodie, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis, BONNET Philippe, VIGNON Philippe, SERAILLE Loïc, FONGARLAND Jean-Jacques.

Absents excusés : GUILLAUMOND Monique (procuration à PERONNET Jean-Marc), DUTEL Noémie, SUREDA Jennifer, BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de Séance : FOUILLAT Christine.

MPG/ 05 2024 002

Emprunt 2024 – Prêt relais

Il convient d'assurer une disponibilité de trésorerie dans l'attente du versement du Fonds de compensation pour la TVA alloué en 2024. Dans cette perspective, un contrat de prêt à taux court terme in fine peut être conclu avec la Caisse d'Épargne Loire- Drome-Ardèche, pour ce besoin ponctuel de Trésorerie, prêt dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 euros
- Mise à disposition des fonds : Versement intégral des fonds au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat de prêt
- Durée du prêt : 18 mois à compter de la date de Point de Départ de l'Amortissement (fixée 6 mois après la date de signature du contrat par le prêteur)
- Taux d'intérêts fixe appliqué : 4,29% / Remboursement du capital IN FINE
- Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle
- Base de calcul : Exact / 360
- Modalités de remboursement du capital : Possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition
- Remboursement sans pénalité ni indemnité /Commission d'engagement : 225 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 Pour),

- **Entend** l'exposé du Maire,
- **Habilite** M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt relais avec la Caisse d'Épargne Loire- Drome-Ardèche, et toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- M. Le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD



La secrétaire de séance
Christine FOUILLAT